CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E168013** **VALABLE JUSQU'AU** **10/02/2027**

ÉDITÉ LE 19/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/2011

Raison sociale : PROETANCH 83

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/06/2025

Capital : 315 112

151 ECHANGEUR DE JERUSALEM
QUARTIER DE LA CASTILLE
83210 LA FARLEDE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULON 2011B00297

Siret : 530 016 831 00022

Téléphone : 04 94 66 55 43 **Fax :**

Portable : 06 27 70 03 03

Code NACE : 4399A

Responsabilité légale :
VETTESE CYRILLE PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 9008461 0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254001/002 163406/12

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254001/002 163406/12

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

E-mail : contact@proetanch83.com

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 827 920 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	17	19/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.